



Dans certaines situations, des tests de confirmation (TP-PA et INNO-LIA), effectués au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ), peuvent être nécessaires pour confirmer le diagnostic.

Pour plus d'information, voir l'annexe 3 du [Guide d'usage optimal](#) de l'INESSS.

#### **Traitement :**

Dans le contexte épidémiologique du Nunavik, il peut être envisagé de traiter d'emblée les cas suspects, notamment en présence d'un tableau clinique suggestif de syphilis ou d'un résultat préliminaire positif en attente de confirmation.

Le traitement de première intention est la Pénicilline G benzathine 2,4 millions d'unités administrée par voie intramusculaire. Le nombre de doses (généralement 1 ou 3) dépend du stade de l'infection et s'il y a une grossesse en cours.

Pour les cas de neurosyphilis, un schéma thérapeutique différent doit être employé. Il est conseillé de consulter un infectiologue lors de toute suspicion de neurosyphilis.

Un suivi sérologique est essentiel à la suite d'un traitement de la syphilis afin d'évaluer la réponse thérapeutique.

Se référer au [Guide d'usage optimal](#) de l'INESSS.

#### **Intervention auprès des partenaires :**

La période de recherche des partenaires dépend du stade de syphilis (probable ou confirmé) du cas index. La prise en charge des partenaires implique une évaluation clinique, sérologique et peut inclure un traitement empirique immédiat.

L'intervention préventive auprès des partenaires (IPPAP) est une mesure essentielle permettant de briser les chaînes de transmission de la syphilis au Nunavik.

Se référer au [Guide d'usage optimal](#) de l'INESSS, notamment à l'annexe 4 pour l'identification des partenaires.

#### **Ce qui est attendu des cliniciens :**

La Direction de santé publique (DSPu) du Nunavik invite les cliniciens à :

1. **Rehausser leur vigilance clinique** pour cette infection qui peut passer inaperçue ou s'apparenter à d'autres conditions;
2. **Augmenter l'offre de dépistage des ITSS, dont les dépistages opportunistes**, incluant la gonorrhée, la chlamydia, la syphilis et le VIH, chez toute personne sexuellement active âgée de 14 ans et plus;
3. **Initier rapidement l'identification des partenaires** lors de toute suspicion d'ITSS, afin de permettre une intervention préventive auprès des partenaires (IPPAP) dans les meilleurs délais;
4. **Déclarer à la DSPu tout cas confirmé ou suspecté de syphilis**, selon les modalités suivantes :
  - Formulaire AS-770 **OU** formulaire de consultation en santé sexuelle à remplir et transmettre par :
    - Courriel : [stbbi.nrbhss@ssss.gouv.qc.ca](mailto:stbbi.nrbhss@ssss.gouv.qc.ca) **OU** [mado-declarations.rr17@ssss.gouv.qc.ca](mailto:mado-declarations.rr17@ssss.gouv.qc.ca)
    - OU
    - Télécopieur : 1-866-867-8026

***Ces coordonnées sont réservées aux professionnels de la santé***